

Prévention, contrôle et éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Les règles de prévention, de contrôle et d'éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles comprennent notamment des mesures de surveillance ou relatives à l'alimentation des animaux, des mesures de détection rapide et d'isolement ainsi que des mesures d'abattage et de destruction.

Le règlement s'applique à la production, à la mise sur le marché et à l'exportation des animaux vivants et produits dérivés. L'objectif est d'empêcher que des crises alimentaires comme celles des années 1990 ne se reproduisent et d'assurer un niveau élevé de santé publique et de sécurité alimentaire.

Maladie(s)

- » Encéphalopathie spongiforme bovine

Espèce(s) concernée(s)

- » Bovin
- » Ovin

Mot(s) clé(s)

- » Maladies notifiables
- » Prévention
- » Contrôle
- » Eradication

Consulter la ressource

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/f83001.htm>